

### Préambule

Le concept se base sur le document cantonal « Enseignement présentiel avec mesures de protection – Guide pour les établissements de la scolarité obligatoire du Canton de Berne pour l'année scolaire 2021/22 » et est évolutif suivant l'évolution de la situation sanitaire.

[https://www.erz.be.ch/erz/fr/index/kindergarten\\_volksschule/kindergarten\\_volksschule/corona/schuljahr-2020-](https://www.erz.be.ch/erz/fr/index/kindergarten_volksschule/kindergarten_volksschule/corona/schuljahr-2020-)

[21.assetref/dam/documents/ERZ/AKVB/fr/00\\_Allgemeines/allgemeines\\_volksschule\\_corona\\_leitfaden\\_prae\\_snzunterricht\\_mit\\_schutzmassnahmen\\_f.pdf](https://www.erz.be.ch/erz/fr/index/kindergarten_volksschule/kindergarten_volksschule/corona/schuljahr-2020-21.assetref/dam/documents/ERZ/AKVB/fr/00_Allgemeines/allgemeines_volksschule_corona_leitfaden_prae_snzunterricht_mit_schutzmassnahmen_f.pdf)

### Généralités pour l'ensemble de l'école :

- **La nouvelle procédure de dépistage COVID-19 du canton entre en vigueur. Des équipes mobiles pratiquent des tests PCR salivaires (selon la feuille « Procédure de dépistage dans les écoles »).**
- Les élèves évitent de toucher les endroits sensibles tels que poignées de portes et de fenêtres, interrupteurs et rampes d'escaliers. Ils sont nettoyés régulièrement par les concierges.
- Les élèves viennent à l'école avec une gourde et un paquet de mouchoirs, pour éviter une contamination à l'évier.
- **Les élèves entrent et sortent par l'entrée principale.** Les élèves entrent dans l'école à la sonnerie.
- Les élèves se lavent les mains lors de chaque retour en classe, l'usage du désinfectant n'est pas préconisé par le canton.
- Les enseignants prennent la température des élèves en cas de suspicion de maladie. Les élèves avec de la fièvre (température supérieure à 38 degrés) et/ou une forte toux seront équipés d'un masque et les parents seront chargés de venir le récupérer (selon la feuille « Procédure en cas de symptômes de maladie ou de rhume chez les enfants d'école enfantine ou du degré primaire »).
- Les portes des classes et les fenêtres restent ouvertes le plus possible.
- Durant la pause de 10 heures, les élèves ne partagent ni collations ni boissons.
- **Les leçons dans les salles communes ont lieu selon l'horaire habituel.**